



Offre Pension

AG
INSURANCE

Un complément de pension,
pour un avenir souriant !

La pension... Combien ?

Saviez-vous que la pension légale moyenne s'élève à **1130, 50 EUR** pour les salariés et à **814 EUR** pour les indépendants¹ ? Il est donc important de prévoir le revenu mensuel dont vous aimeriez disposer après votre retraite.

Indépendant, salarié, fonctionnaire avec ou sans carrière « complète », marié ou non... les critères à prendre en compte sont nombreux. Quelle que soit votre situation actuelle, nous calculons pour vous le **montant de la pension** que vous recevrez et **comment l'augmenter** en fonction de vos besoins et de vos attentes personnelles.

Comment bien préparer votre pension ?

D'une part, le calcul de votre **pension légale** se fait sur base de votre statut social et de vos revenus. D'autre part, différentes options entrent en compte pour vous assurer des **revenus complémentaires** et vous garantir une vie confortable après la retraite.



Les bonnes questions

Pour déterminer précisément combien vous recevrez et ce dont vous aurez besoin pour maintenir votre niveau de vie, il faut se poser les bonnes questions :

- Quel sont vos **revenus actuels** ?
- Quel sera l'**écart** entre vos revenus actuels et votre pension légale ?
- Que faites-vous déjà pour construire votre pension ?
 - ▶ Avez-vous une **épargne pension** et/ou une **épargne à long terme** ?
 - ▶ Constituez-vous une épargne via votre **activité professionnelle** ?
 - ▶ Prévoyez-vous d'**autres types d'épargne** ?
- ...

Plus les données seront complètes et précises, plus l'estimation vous correspondra. Préparez donc les documents nécessaires pour une estimation optimale :
fiche de rémunération, épargne constituée via votre P.L.C.I. [Pension Libre Complémentaire pour Indépendants], E.I.P. [Engagement Individuel de Pension], assurance de groupe, épargne pension, épargne à long terme...

Faites le calcul !

Pour répondre à toutes ces questions, le **conseil d'un expert** est indispensable. Contactez-nous pour une simulation !
Nous analyserons ensemble **comment vous assurer le revenu que vous attendez après la pension.**

3 raisons d'épargner pour la pension

- 1 Le maintien de votre niveau de vie après la pension.
- 2 Des avantages fiscaux.
- 3 Une formule personnalisée selon vos souhaits.

Prenez rendez-vous !

Épargner pour votre pension via une assurance vie présente bien d'autres **avantages dont vous profitez immédiatement**.

N'hésitez donc pas à prendre rendez-vous.

Nous trouverons ensemble une **solution adaptée à votre situation pour une retraite en toute sérénité !**

Dans les solutions exposées, des assurances-vie de la branche 21 (assurances-vie individuelles avec taux d'intérêt garanti) vous sont proposées. Celles-ci sont soumises au droit belge. Pour la gamme exacte de produits, les caractéristiques et les risques liés à ceux-ci, vous pouvez vous adresser à votre courtier. Vous trouverez les fiches info et les conditions générales relatives à ces produits gratuitement auprès de votre intermédiaire ou sur le site www.aginsurance.be.

Les produits proposés sont protégés par le Fonds Spécial de protection sur base du régime de protection valant pour les produits de la branche 21. Celui-ci intervient si AG Insurance est resté en défaut et s'élève actuellement à 100.000 euros par preneur d'assurance par compagnie d'assurance. Pour le surplus éventuel, le risque est supporté par le preneur d'assurance.

Pour toute question ou problème, vous pouvez, en première instance, vous adresser à votre intermédiaire d'assurance.

Toutes les plaintes concernant ces produits peuvent être transmises à AG Insurance sa, Service de Gestion des Plaintes [customercomplaints@aginsurance.be], bd. E. Jacquain 53 à B-1000 Bruxelles. Si la solution proposée par AG Insurance ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Assurances [info@ombudsman.as], Square de Meeûs 35 à B-1000 Bruxelles, www.ombudsman.as.

Votre courtier

¹ Source : Syndicat Neutre pour Indépendants (SNI). Les montants des pensions légales bruts moyens en 2013.

 **Votre Courtier** Votre meilleure Assurance

AG Insurance sa - Bd. E. Jacquain 53, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.494.849 - www.aginsurance.be

Tél. +32(0)2 664 81 11 - Fax +32(0)2 664 81 50

Entreprise d'assurance belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles

Editeur Responsable : Johan Adriaen